

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 78 (1942)  
**Heft:** 8

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE :** VAUD : *Erratum. — Le nouveau bulletinier. — Les « moins jeunes » vous répondent. — Encore un novateur. — Nécrologie : Louis Pouly ; Jeanne Pelet ; Louis Clerc. — Dans les sections : Vevey ; Yverdon-Grandson. — GENÈVE : U. I. P. G. DAMES : Causerie de M. G. Durand. — NEUCHÂTEL : A propos du stage, V. — Places au concours. — Don national.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** ALB. R. : *Réflexions et menus propos d'un maître d'école. — DESSIN : RICHARD BERGER : L'élévation oblique. — INFORMATIONS : Coopératives scolaires. — TEXTES LITTÉRAIRES : Contribution à l'éducation antialcoolique. — RÉCITATION : VIO MARTIN : Pour la petite sœur. — LES LIVRES.*

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### ERRATUM

Le compte rendu de notre assemblée générale, paru dans le dernier numéro du *Bulletin*, fait dire à la résolution que j'ai proposée exactement le contraire de ma pensée. J'ai en effet exprimé le vœu que « le problème de l'éducation civique et nationale soit reconsidéré dans un esprit *moins* intellectualiste encore ». Et non pas *plus*.

Tous les participants à l'assemblée auront d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes.

M. CH.

#### LE NOUVEAU « BULLETINIER »

Il faut qu'il remercie, qu'il se présente et qu'il s'explique.

Merci donc à ceux qui, dans ce journal même, lui ont souhaité la bienvenue ! Il se plaira certainement en leur compagnie ; puissent-ils ne pas trop s'ennuyer en la sienne. La présentation est chose bien plus délicate, il y préfère l'explication.

Hommage tout d'abord au collègue Chabloz, son distingué prédécesseur qui, semaine après semaine, resta fidèle au poste, alimentant souvent tout seul la chronique vaudoise. Pandore de la corporation, le bulletinier se doit d'être constamment à l'affût et de servir l'intérêt de la communauté. Il demande ici votre collaboration, et très sincèrement. Soumettez-lui vos préoccupations, vos idées, vos critiques ; c'est en travaillant ensemble et dans le même esprit de sincère amitié, c'est en se sentant plus près les uns des autres et en le traduisant que nous rendrons bien vivante notre chronique.

A très bientôt, collègues vaudois : le nouveau bulletinier vous donne à tous rendez-vous.

R. M.

### LES « MOINS JEUNES » VOUS RÉPONDENT

Très bien, votre article, jeunes filles de mon pays, jeunes gens de chez nous, qui avez vaincu cette timidité dont on souffre dans le beau Pays de Vaud ! En a-t-il fallu des souffrances, du découragement, de l'amertume, pour vous faire plaider une cause hélas trop juste ! Croyez que nous sommes avec vous et que tout ce qui est en notre pouvoir sera mis en œuvre pour vous aider. Voyons un peu le problème et cherchons ensemble, non pas la solution qui mettra tout le monde à l'aise, mais un moyen qui permette de remédier à une situation dont on ne doit pas être fier.

Vous parlez d'idéal qui fuit, d'engagement vis-à-vis de l'Etat, de votre enthousiasme refroidi et de bien d'autres choses encore...

Je vais être positif et je constate :

1. Que vous avez été admis à l'Ecole normale en très petit nombre et après sévère élimination, ce qui vous assurait, pensiez-vous, un gain certain après vos études.

2. Qu'un système impossible vous interdit tout raccordement pour continuer des études et que votre brevet ne vous donne qu'un droit : celui d'enseigner dans les classes primaires vaudoises. Que feriez-vous dans un bureau ? Rousseau y est beaucoup moins goûté que la sténo ou l'italien !

3. Que l'Etat, malgré un enthousiasme refroidi, devrait se sentir quelque peu engagé et faire un effort pour vous venir en aide aussi bien qu'il le fait pour un paysan qui plante un arbre ou qui sélectionne du bétail.

Construisez ! me direz-vous ; il est si facile de démolir !

Si l'on regarde les choses en face et si l'on veut être positif, il faut d'abord faire un compte : pour combien d'années avons-nous d'instituteurs en réserve ? Il faut ensuite fermer l'Ecole normale pendant un nombre équivalent d'années. Puisque l'Ecole normale est sans suite possible, il est inutile qu'elle fabrique des chômeurs. On me dira qu'on sacrifie des jeunes gens qui n'auront plus l'occasion de développer des qualités pédagogiques naissantes ? Je répondrai que l'examen d'admission en sacrifie déjà pas mal, et qu'il vaut mieux être « sacrifié » à 16 ans et entreprendre une autre profession que d'être laissé pour compte à 20 ans, où il est trop tard pour commencer un apprentissage.

Il y a aussi certains collègues qui pourraient vous venir en aide en s'en allant. Je pense à ceux qui n'ont plus de charge de famille ou d'engagements financiers et qui restent en fonction alors qu'ils pourraient s'en aller.

Pour vous, jeunes amis en chômage, j'entrevois un effort de l'Etat et un effort de vous-mêmes. Une des tâches de l'Etat est d'éviter des

situations comme les vôtres. En rétablissant le stage, il vous donnerait du travail pendant l'hiver pour le plus grand bien de nos élèves et des maîtres. Un stagiaire, en effet, oblige le maître à se renouveler, à travailler davantage, à se préparer mieux s'il veut initier son jeune collègue. Je connais, d'autre part, une commune qui, cet hiver, avait une première classe (élèves de 14-16 ans) de presque 50 élèves et deux classes enfantines de 40 élèves chacune : 3 stagiaires dans la même commune qui eussent été la providence même.

Dès le printemps et jusqu'en automne, ce serait à vous, jeunes gens, de montrer du caractère. Départ en masse pour les champs. A la disposition du mouvement en faveur de l'aide à la campagne comme chefs d'équipe, animateurs dans le village ou plus simplement comme aides. Départ aussi avec les colonies de vacances et autres cures d'air ou mouvements de jeunesse : toutes ces organisations demandent de l'enthousiasme et vous y retrouverez celui que vous êtes en train de perdre.

Voilà, jeunes collègues, ce que j'avais à répondre à votre appel. Si chacun y met du sien, votre situation n'est pas désespérée.

R. M.

### ENCORE UN NOVATEUR

M<sup>e</sup> Sillig a fait un disciple dans sa corporation. Jaloux des lauriers cueillis par son éminent confrère, M<sup>e</sup> Genillard, avocat à Aigle, y va aussi de son plan de réforme de l'enseignement. Il l'a exposé dimanche 1<sup>er</sup> février, au Congrès du parti libéral vaudois, et le *Messenger des Alpes* d'Aigle le reproduit dans son intégralité. Examinons-le. Tout naturellement, voici le couplet habituel servant de préambule à toute proposition de réforme et affirmant que, jusqu'à maintenant, rien de bon n'a été fait : « Il faut faire marche arrière, augmenter la part de choses que jusqu'à maintenant on a jugées inutiles ou « secondaires » et diminuer toute la part utilitaire de l'enseignement. L'être se développera peut-être moins rapidement. Il entrera plus lentement dans la vie, mais avec davantage de réflexion, de sécurité et de moyens. Il faut éveiller, chez l'enfant déjà, le goût de ce qui est beau, de ce qui est bon et de ce qui est juste, les dons d'observation, le goût de la recherche et de la nouveauté, l'esprit d'indépendance. Il faut ouvrir l'esprit et non remplir les cerveaux, aérer et non meubler. Faire davantage d'hommes éclairés, sinon clairvoyants, et moins d'hommes simplement instruits. C'est ainsi seulement que l'on pourra permettre à la personnalité de chacun de se développer. »

« Que nous enseigne-t-on à l'école, se demande M<sup>e</sup> Genillard, quel est le sens et quel est le but, sinon le résultat de l'enseignement que nous recevons ? On a songé avant tout à l'utile ; on a voulu faire des gens capables de lutter pour leur existence. En ce faisant, l'enseignement réussit davantage à développer le goût du gain qu'à créer des hommes

au cerveau clair. On nous apprend à compter. Comme si c'était nécessaire. Comme si, chez l'être humain, le sens de l'intérêt, qui est la conséquence de notre égoïsme naturel, n'était pas suffisamment développé. Il ne faut pas s'étonner si la majorité des hommes ne songent plus, dans leur existence, qu'à l'amélioration de leur situation matérielle. Ce n'est pas sur de telles bases que l'on peut faire naître et se développer une famille. Ce n'est pas sur de tels fondements que peut reposer un état. »

Voilà donc quelque chose de nettement formulé : il ne faut plus, à l'école, apprendre à compter. Dans nos programmes, plus de leçons d'arithmétique, de comptabilité ou même de géométrie. Tout ce fatras est inutile, et la génération future connaîtra une ère de bonheur complet, où la situation matérielle de l'individu ne comptera plus.

Pour M<sup>e</sup> Genillard, « il s'agirait avant tout d'une modification des programmes d'enseignement et la modification de la formation du corps enseignant », modifications résultant de « la spécialisation du corps enseignant ». Il est nécessaire, estime M<sup>e</sup> Genillard, de confier à des maîtres spécialisés l'enseignement du français, du dessin, de la musique et de la gymnastique. Le français, d'abord : «... notre langue, qui est en général fort mal enseignée parce que ceux-là mêmes qui l'enseignent n'ont pas reçu des bases suffisantes pour échapper aux mauvaises habitudes de notre parler vaudois ». Messieurs les professeurs qui fûtes nos maîtres de français, vous nous avez mal préparés, M<sup>e</sup> Genillard le dit, il faut l'en croire.

L'enseignement du dessin et de la musique (?) doit aussi être confié à des spécialistes : « Lorsqu'il s'agit d'enseigner à des élèves les premiers rudiments de leur métier, on les envoie chez des spécialistes. Mais lorsqu'on veut les instruire dans des domaines où les dons naturels sont prépondérants, on a la prétention de demander à n'importe qui de donner cet enseignement. » Instituteurs, mes collègues, goûtez, je vous prie ce *n'importe qui*, par lequel vous êtes désignés. Sachons toutefois gré à M<sup>e</sup> Genillard d'apporter un léger correctif à son appréciation : « Il y a des instituteurs, et j'en connais, qui ont des dons certains en musique et en peinture, mais il est évident qu'ils ne peuvent former qu'une minorité. Par contre, il y a, dans notre canton, une foule de gens qui, poussés par leurs dons naturels, se sont spécialisés dans le dessin et la musique. Pourquoi ne fait-on pas appel à ces gens-là ? La qualité de cet enseignement en serait accrue et les maîtres, déchargés de certains travaux qui sont rarement de leur compétence, pourraient donner davantage dans d'autres. »

M<sup>e</sup> Genillard poursuit : « Il en est de même de l'éducation corporelle. L'année dernière, dans le canton de Vaud, on a découvert (*sic*) la gymnastique. On a affirmé que depuis, la gymnastique était devenue une

des branches les plus importantes de l'enseignement à l'école normale. Il est certain que l'on est parti d'une bonne intention, mais que les moyens utilisés sont maladroits et doivent nécessairement manquer leur but. Tous ceux qui ont fait du service militaire et qui ont eu la chance d'y recevoir des leçons de gymnastique données par des gymnastes, ont pu réaliser la différence qu'il y avait entre cet enseignement-là et celui de l'école où le maître est rarement lui-même un spécialiste... » Et moi qui m'étais laissé dire que, dans maintes unités, l'enseignement de la gymnastique était précisément confié à des instituteurs... On m'a donc induit en erreur ?

Et voilà le système éducatif prêché par Me Genillard, avocat à Aigle. Après tout, pourquoi ne l'appliquerions-nous pas ? Confions tout l'enseignement à des spécialistes, à des « gens qui sont poussés par leurs dons naturels » ; ils remplaceraient avantageusement les instituteurs si mal préparés. Cela impliquerait naturellement la fermeture des écoles normales, d'où allègement important du budget de l'instruction publique.

C. GREG.

### NÉCROLOGIE

† **Louis Pouly**, *ancien inspecteur scolaire*. — Récemment encore, Louis Pouly nous exprimait son vif désir d'assister à notre assemblée générale du 1<sup>er</sup> février, pour « voir des collègues ». Il n'aura pu goûter une dernière fois la joie de fraterniser avec ceux qu'il avait su comprendre et encourager.

Sorti de l'Ecole normale en 1894, Louis Pouly fut instituteur à Echallens, à Bonvillars, à Bex, à Vevey. Fidèle membre de notre S.P.V., il anima maintes assemblées, maints congrès de sa joyeuse bonne humeur. Nommé inspecteur en 1921, il conquiert d'emblée l'affection du corps enseignant, des autorités communales de son arrondissement, et celle, plus précieuse encore, des enfants. Sa jovialité, ses enthousiasmes et ses indignations, son bon sens aussi lui donnaient un caractère bien particulier ; partout et en toutes circonstances, il avait le courage de rester lui-même, conservant toujours le plus encourageant optimisme. Il voulait, par son passage dans les classes, apporter un réconfort, ramener la flamme et redonner confiance à ceux qui doutaient d'eux-mêmes et de la valeur de leurs efforts. Aussi ses visites étaient-elles fort appréciées et le corps enseignant gardera de Louis Pouly un beau souvenir.

Nous exprimons à son épouse nos sentiments de condoléances sincères.

A. C.

† **Jeanne Pelet**. — Elle avait obtenu son brevet en 1906. Après quelques remplacements dans le canton, elle fut nommée, en 1909, à Lausanne où elle enseigna jusqu'en 1940. C'est donc pendant 31 ans que des volées successives d'écolières lausannoises bénéficièrent de son ensei-

nement. Car Jeanne Pelet se donnait à sa classe. Avec intelligence et persuasion, elle parcourait un programme précis, avec une conscience scrupuleuse ; toujours maternelle, mais énergique, elle donnait à ses élèves le goût du travail bien fait, le souci de la ponctualité, l'habitude d'accomplir un devoir régulier. Elle suivait dans la vie ses anciennes écolières, participait à leurs chagrins ou à leurs succès et nous connaissons bien des jeunes filles, bien des parents qui ont appris avec un serrement de cœur le brutal accident qui a coûté la vie à cette fidèle amie des jeunes. Le 31 décembre 1941, une foule d'amis vint rendre les derniers honneurs à l'excellente institutrice, à la collègue bienveillante que fut Jeanne Pelet.

Le corps enseignant lausannois appréciait l'entrain, la verve enjouée, la parfaite franchise de cette collègue dévouée ; il lui gardera le meilleur souvenir. Nous prions sa famille de croire à notre sympathie sincère.

A. C.

† **Louis Clerc.** — Le doyen des citoyens rollois, l'ancien instituteur Louis Clerc, décédé dans sa 87<sup>e</sup> année, a été enseveli le 31 décembre. Né en 1855, il enseigna durant 40 ans, 6 à l'Ecole protestante de Romont et 34 à Rolle, de 1882 à 1916, époque où il prit une retraite bien méritée.

M. Clerc laisse le souvenir d'une vie d'exemple et de travail, d'un instituteur consciencieux, et ses nombreux élèves garderont fidèlement sa mémoire.

Y.

#### DANS LES SECTIONS

**Vevey.** — Prochaine leçon de gymnastique, le vendredi 6 mars, à 17 heures, au collège de La Tour-de-Peilz.

**Yverdon-Grandson.** — Par suite de l'occupation de la halle de gymnastique par la troupe, les leçons de culture physique pour institutrices et instituteurs sont suspendues jusqu'à nouvelle convocation.

#### GENÈVE

#### U. I. P. G. - DAMES CAUSERIE DE M. G. DURAND

Grande affluence pour entendre M. Durand parler de l'orthographe.

Si les modes pédagogiques actuelles sont peu favorables à cette discipline et si l'on trouve « vieux jeu », les maîtres qui s'en préoccupent beaucoup, il n'en reste pas moins que cet enseignement est commandé par la nécessité.

Nous sommes bien persuadées, comme M. Durand, que l'écriture de la langue ne s'apprend pas en étudiant simplement la grammaire et que nos élèves n'acquerront qu'à force d'exercices les automatismes qui les délivreront du souci de mettre l'orthographe.

Tous les procédés ingénieux de M. Durand, qui travaille depuis plusieurs années dans des classes de développement, ont vivement intéressé l'auditoire. Les moyens techniques qui ont réussi avec des

enfants faibles seront très certainement utilisés avec succès pour de bons élèves. Que notre collègue veuille bien continuer à nous communiquer ses trouvailles et nous lui en serons très reconnaissantes.

A. S.

## NEUCHÂTEL

### A PROPOS DU STAGE V

Après le rejet de la loi du 3 novembre 1916 par la votation des 14 et 15 juillet 1917, de nouvelles tentatives de réorganisation de l'enseignement pédagogique se succèdent à un rythme accéléré.

Avant de les passer en revue, faisons deux constatations qui se dégagent des faits précédents.

Tout d'abord, l'amélioration des études pédagogiques comprend deux phases. La première s'étend de la création de l'École normale, en 1867, à son détachement du Gymnase cantonal dont elle formait une section. C'est par le décret du 21 novembre 1904 qu'elle passa à l'état autonome. De plus, la durée des études fut portée de deux à trois ans. Or, tous les efforts de réorganisation, pendant cette longue période, tendent précisément à l'institution de cette troisième année d'études.

Dans la phase suivante, qui se prolonge jusqu'à nos jours, le problème dominant est celui de la quatrième année. Il n'est pas encore résolu.

L'introduction de ce nouvel élément n'était pas chose aisée dans la mosaïque de nos établissements d'études normales. Constatons en passant que le Conseil d'Etat rechercha à cet effet toutes les combinaisons possibles, sans qu'une seule obtînt les faveurs souveraines.

Cela permit au gouvernement, lorsque la question revint sur le tapis, de ramener au jour l'une ou l'autre de ces combinaisons en adaptant le prospectus, ou si vous voulez, le rapport à l'appui, au gré des conjonctures du moment.

L'occasion ne se fit pas attendre longtemps.

Dans la séance du 22 avril 1919, le Grand Conseil, après avoir adopté un nouveau projet de loi sur l'enseignement secondaire, examine deux postulats présentés par la commission chargée de rapporter sur ce projet. L'un d'eux disait : *Le Conseil d'Etat est invité à mettre immédiatement à l'étude une loi sur l'enseignement pédagogique.*

Ce postulat, accepté par le Gouvernement, comporte un élément nouveau, c'est de détacher l'enseignement pédagogique de l'enseignement secondaire.

Un nouveau projet, daté du 2 novembre 1920, est élaboré par le Conseil d'Etat, après consultation des autorités communales et scolaires intéressées. Il est du type 1904, créé pour le Code scolaire, qui permet à chaque succursale pédagogique de s'offrir une quatrième année d'études.

Le projet, renvoyé à l'examen d'une commission, paraissait arriver

à bon port. Mais, hélas ! le 21 novembre 1921, coup de théâtre ! Le président de la Commission déclare que celle-ci renonce à rapporter pour le moment, vu la situation financière de l'Etat et des Communes. L'objet est retiré de l'ordre du jour du Grand Conseil. La cloche des enterrements pouvait tinter derechef.

La S. P. N. avait poussé à la mise en chantier de ce projet de loi mort-né, par l'envoi au Grand Conseil d'une résolution, en 11 points, votée dans son assemblée générale du 13 septembre 1919, à Colombier, à laquelle assistaient plus de 500 membres. Et, pour cause !

Sous l'effet déprimant des conditions économiques du moment, le Comité central avait jugé nécessaire de soumettre à l'assemblée des propositions tendant à une amélioration profonde de la préparation du corps enseignant et de sa situation matérielle.

Voici comment s'exprimait la résolution sur le premier de ces points : *La préparation professionnelle actuelle du corps enseignant primaire étant insuffisante, il est nécessaire de procéder à une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique.*

*Les études seront faites dans une école normale unique et obligatoire vraiment professionnelle, avec limitation du nombre des élèves aux besoins futurs de notre école neuchâteloise.*

*Les études tendront à une culture générale plus étendue et plus rationnelle, surtout dans le domaine scientifique, philosophique et pédagogique.*

*L'institution du stage obligatoire doit faire suite à une préparation professionnelle normale et remplacera avantageusement la situation tout anarchique dans laquelle se trouvent actuellement les futurs candidats à l'enseignement primaire.*

C'est le langage déjà tenu au Champ-du-Moulin, en 1911, mais un peu plus frais d'accent, et avec deux notions nouvelles : la limitation des candidats et le stage obligatoire. Il n'est, en revanche, plus question de l'école d'application.

(A suivre.)

J.-ED. M.

### PLACES AU CONCOURS

Colombier : instituteur (délai d'inscription : 6 mars). La Chaux-de-Fonds : maîtresse ménagère (3 mars).

### DON NATIONAL

Nous sommes tous solidaires du bien du pays. Que chacun fasse son devoir envers le Don National, en soutenant la collecte 1942.

La grande collecte du Don National suisse, en 1940, a rapporté plus de 8 millions de francs. Ce résultat inespéré est un témoignage éloquent de l'esprit de sacrifice du peuple suisse, et de l'union qui règne entre l'armée et ceux de l'arrière.

Que chacun donne selon ses moyens, pour le pays, pour l'armée !

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### RÉFLEXIONS ET MENUS PROPOS D'UN MAÎTRE D'ÉCOLE

#### Les tâches de l'école.

La famille délègue à l'école instituée par l'Etat une partie de ses pouvoirs en lui confiant ses enfants. Ce n'est d'ailleurs pas sans réticences qu'elle abandonne partiellement ses prérogatives.

Mais pourquoi nous confie-t-elle ses enfants ? — « Pour leur départir l'instruction et l'éducation. » — C'est vite dit... et un peu simple !

Les exigences de l'Etat et de la famille, qui par ailleurs ne se confondent pas toujours autant qu'on le croit, changent constamment. Nous l'avons déjà constaté. L'instruction et l'éducation deviennent des tiroirs où l'on fait entrer la denrée demandée sur le marché à une époque donnée.

On nous a dit : « Formez des cerveaux cultivés, offrez à l'esprit les trésors les plus exquis de notre civilisation ; chaque enfant a droit au patrimoine commun de l'humanité. »

L'école, sagement, obéit au commandement, mais voici que l'on s'avise de trouver cette instruction trop intellectuelle !

Nouveau mot d'ordre : « Vous vous occupez trop des cerveaux, formez le cœur de vos élèves, apprenez-leur à peser le bien et le mal aux subtiles balances de la morale. »

Et l'école s'applique à satisfaire ce désir. (Le maître, lui, a déjà cherché depuis toujours à trouver son équilibre entre ces diverses forces qui le sollicitent et, comme il ne connaît pas de cloisons étanches, l'instruction et l'éducation forment pour lui une seule et même chose qui est l'enseignement et qui ne réside pas dans un certain programme, mais dans un certain esprit.)

Mais l'Etat a d'autres exigences qui viennent se présenter à l'école sous forme de slogans et qui dépendent des conjonctures économiques du moment. Ce fut : « L'industrie suisse demande des ouvriers qualifiés pour maintenir son renom dans le monde. Vous ferez d'habiles mécaniciens. » Et l'école obéit, et le programme s'adapte : leçons de choses, calcul, géométrie, dessin tendant à une préparation technique, la composition devient rédaction de lettres d'affaires.

On entend alors un cri d'alarme : « L'agriculture suisse manque de bras ! »

Et l'école de prêcher le retour à la terre en remaniant son programme une fois de plus.

Je n'oublie pas que l'exigence fondamentale est de former « de bons citoyens », mais le « bon citoyen » change de caractère suivant le temps et l'importance qu'on accorde à certains mots tels que liberté, démo-

cratie, obéissance, autorité, etc. De là vient qu'on a assez de mal à s'entendre sur la meilleure manière de former le meilleur citoyen. Cependant, comme il va sans dire que le citoyen doit être soldat, l'écolier devra donc se rapprocher de l'athlète complet, autant que le lui permet l'état de ses organes. Et la culture physique devient une des tâches principales de l'école publique. L'instruction civique ordonnant d'autre part l'enseignement de l'histoire, de la géographie... et d'autres branches.

Je n'ai tracé qu'une esquisse des tâches de l'école. Cette école, on la critique dans la mesure où elle n'a pas répondu à ce qu'on attendait d'elle quant à ces tâches qu'on lui assignait souvent arbitrairement.

Ayons l'audace de dire que, dans bien des cas, si elle n'a pas rendu ce qu'on désirait dans certains domaines, c'est tout simplement que ce n'était pas son affaire.

On nous propose des types définis, établis selon un modèle dérivé des conceptions philosophiques, morales et politiques en cours à une époque déterminée ; on nous présente des abstractions : le bon paysan, le bon ouvrier, le bon citoyen, le bon soldat.

Je regarde ma classe ; je vois Dupont, Meier, Desbiolles ou Berclaz, mais pas de prototypes. Il n'y a devant moi que des enfants.

Or, nous avons remarqué que si l'on nous parle beaucoup des paysans, des ouvriers, des citoyens que devront être nos élèves, on parle beaucoup plus rarement des enfants qu'ils sont.

Direz-vous que je me trompe ; que l'Etat se penche avec une sollicitude touchante vers l'enfance ? Vers l'enfance considérée comme une pépinière qui devra livrer sur commande et selon les besoins du marché des pommiers, des pruniers, des noyers, des chênes ou des sapins, c'est vrai. Et l'Etat est-il sans doute dans son rôle en orientant l'école selon les nécessités du moment. Mais cette enfance est assez peu semblable aux enfants que je connais.

En pépiniériste consciencieux, je peux essayer de donner vigueur et grâce aux plants qui me sont confiés mais n'en peux point changer le caractère, modifier l'essence, même au prix de greffes hasardeuses ou d'impies mutilations.

Je ne connais que des enfants que j'enseigne le mieux possible, mais je ne peux livrer sur commande le type d'adulte qu'on me demande de fournir à la fin de la scolarité.

Et j'affirme que mon devoir d'éducateur n'est pas là !

Voilà, me direz-vous, une affirmation de caractère bien négatif. Et une manière facile d'écartier les critiques et de refuser les réformes demandées. Etes-vous donc assez présomptueux pour croire infondées toutes les critiques adressées à l'école ? Votre enseignement est-il donc parfait ? L'institution scolaire sans défaut ?

Que non point ! Et les maîtres d'école ont proclamé les insuffisances

de notre système d'éducation avant qu'on s'avisât qu'il n'était pas au point. Ils ont suggéré des remèdes, ils ont demandé des réformes. Les tiroirs de nos autorités scolaires sont pleins de projets présentés par des instituteurs depuis des décades et concernant les problèmes qualifiés d'actuels. On n'a souvent prêté à nos travaux qu'une attention bien distraite. Et pourquoi ? Précisément parce que nous n'avions en vue que l'intérêt de l'enfant, que nous nous fondions sur ses besoins et ses possibilités. Et que cela n'était peut-être pas suffisamment intéressant.

Puis vint la guerre. Dans un grand pays ravagé par la catastrophe il fallut justifier des faillites d'ordre militaire. On accusa et condamna l'école.

Chez nous, un instinct de défense normal nous incite à parer à des déficits d'ordre économique, social ou politique. L'on découvre alors que l'école a dans la vie d'une société une importance plus grande qu'il n'y paraissait et c'est à elle qu'on s'adresse pour rétablir la situation en formant des hommes mieux adaptés à des conditions nouvelles dont on ne sait pas d'ailleurs quelles elles seront et dont on ne peut prévoir la durée.

L'école va-t-elle se récuser ? Elle ne le peut ni ne le doit. Mais il convient que nous mettions en garde ceux qui, à quel titre que ce soit, viennent présenter de nouvelles exigences à l'école publique. Tous les efforts demandés seront vains, les réformes impuissantes si l'on ne tient pas compte des besoins normaux de l'enfant.

C'est à nous, maîtres d'école de parer à un danger qu'il me semble apercevoir : C'est que la formation nouvelle envisagée n'implique une déformation.

Nous ne rappellerons jamais assez que toutes les solutions proposées par des législateurs, des économistes ou par l'opinion publique ne peuvent être satisfaisantes que si elles ont un commun dénominateur : l'enfant.

(A suivre.)

ALB. R.

## DESSIN

### L'ÉLEVATION OBLIQUE

Le plan est certainement le moyen le plus rapide de donner une idée exacte d'une construction quelconque. Son inconvénient est d'être trop abstrait pour les enfants et même pour la plupart des adultes qui ont de la peine à reconstituer un volume à trois dimensions sur un dessin qui n'en a que deux. Pour se rendre compte de la difficulté qu'offre aux non initiés la lecture d'un plan, il n'y a qu'à observer l'embarras des visiteurs à qui l'on remet un guide pour se diriger dans un château ou une église.

Certains auteurs tentent de se faire mieux comprendre en représentant les monuments dont ils parlent en perspective centrale ; procédé

trop long et difficile pour nos élèves, surtout si la construction est complexe.

Celui que je vais décrire me paraît constituer la solution idéale pour notre enseignement du dessin. Il a été employé avec succès en 1914 déjà dans l'ouvrage *Die Kunst in der Schweiz* et repris par la grande *Histoire de l'art en Suisse* de Gantner, en cours de publication en ce moment. Il consiste à dessiner sur un plan ordinaire une élévation montant (ou descendant) *obliquement* afin que les hauteurs ne se confondent pas avec les lignes du plan. C'est en somme le principe de la *perspective cavalière*, avec cette différence que dans la cavalière on part de l'élévation pour tracer les horizontales obliques en raccourci, tandis que dans l'*élévation oblique* on part du plan pour tracer les verticales obliquement en raccourci. Dans ce nouveau procédé, les cercles horizontaux ne sont plus déformés, allongés obliquement, comme c'est le cas dans la cavalière ; ils restent parfaitement ronds et peuvent se tracer au compas.

Quant aux obliques elles prennent la direction que l'on veut. Généralement on leur donne l'inclinaison de  $45^\circ$ , ce qui permet de les tracer à l'équerre.

Soit à représenter une caisse en relief. Après avoir dessiné le plan (fig. 1), on trace les verticales raccourcies à droite (2) ou à gauche (3) vers le bas ou vers le haut, à volonté, à condition, bien entendu, que la direction et la réduction des obliques soient les mêmes pour tout le corps à représenter.

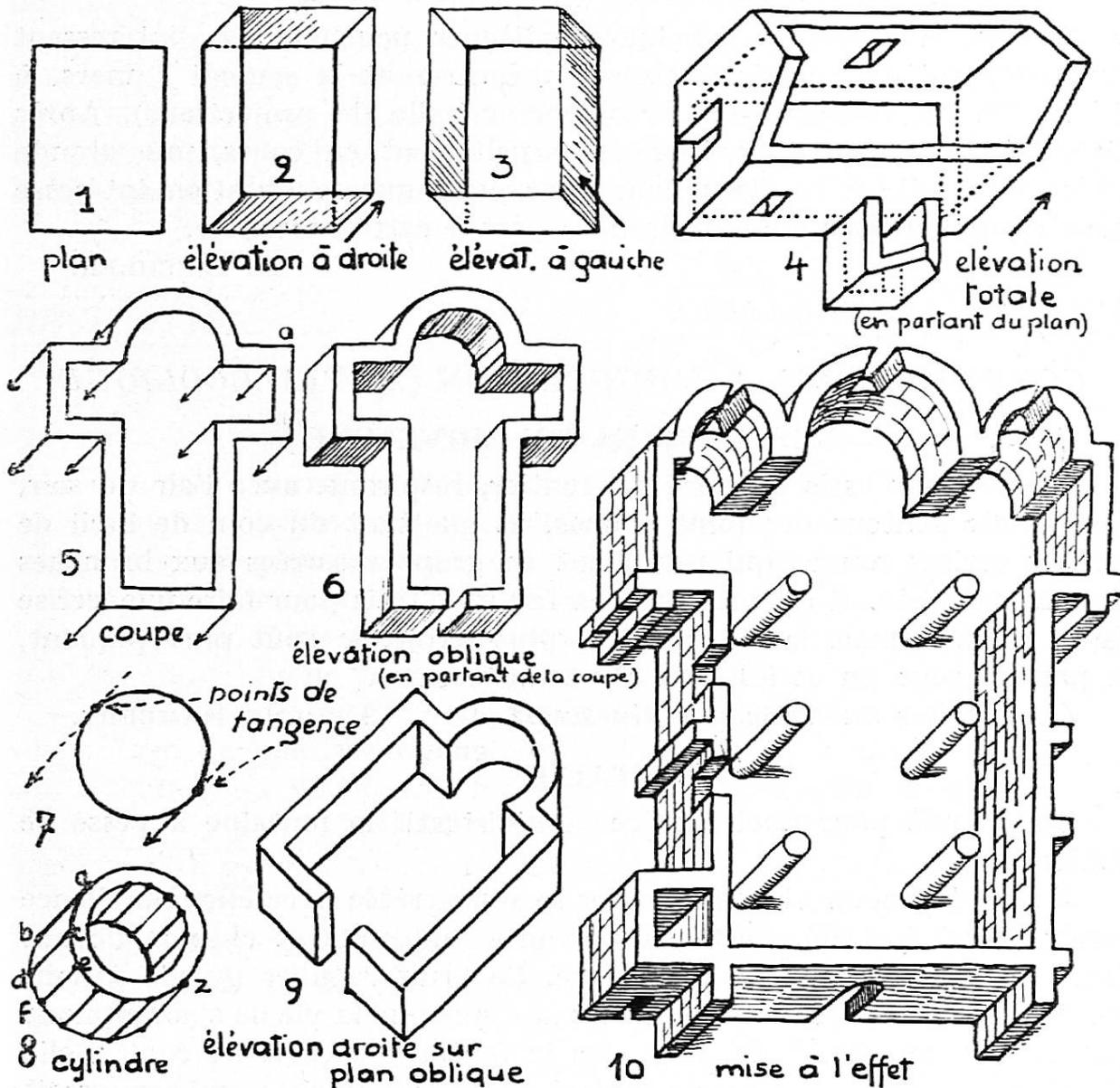
Finalement on efface les lignes qui ne sont pas visibles en vue plongeante (en pointillé dans la figure 4).

Pour éviter le tracé inutile de ces lignes invisibles, on peut partir de la coupe et non du plan. En supposant la construction coupée à une hauteur quelconque, par exemple à 2 m. du sol, on trace *obliquement* les arêtes verticales vers la gauche (5) ou vers la droite, à l'exception de celles qui ne peuvent être vues, par exemple celle partant de l'angle  $a$  (fig. 5). On donne à toutes ces arêtes la même longueur et l'on réunit leurs extrémités par des lignes qui reconstituent le plan (6). Il n'y a ainsi pas de lignes superflues à effacer comme dans le procédé de la fig. 4.

L'image obtenue, complétée par des ombres et les assises de pierres (10) donne, beaucoup mieux qu'un plan, une image parlante d'un monument dont on désire connaître la disposition intérieure. On s'habitue du reste très vite à cette obliquité des parois verticales, d'autant plus que les vues d'avion reproduites partout aujourd'hui, présentent très souvent cet aspect considéré autrefois comme insolite.

Une seule difficulté de dessin, vite surmontée, est à prévoir ; c'est le relief des parties circulaires dont l'abside de l'église romane (6) donne

un exemple. Le plus simple est de tracer tout d'abord les tangentes (7) dans la même direction que les autres obliques, d'indiquer les points de tangence (*a, z*, fig. 8), puis d'autres points (*c, e*, etc.) sur la même courbe. Après avoir donné à toutes ces obliques la même longueur, on réunit les extrémités *b, d, f*, etc., par une courbe qui reproduit celle de la coupe.



A ceux qui n'admettent pas que des verticales soient tracées *obliquement*, on peut suggérer la solution de la fig. 9, qui consiste à placer la coupe obliquement pour pouvoir descendre les hauteurs *verticalement*. On obtient alors le genre de perspective que nous avons décrit il y a quelques années dans l'*Educateur* sous le titre de *Élévation sur plan*.

L'un et l'autre procédés sont également recommandables pour

construire rapidement un volume sur un plan sans être obligé de dessiner une seconde (élévation), et même une troisième (profil) vue chaque fois qu'on veut donner une idée exacte d'un corps.

RICHARD BERGER.

## INFORMATIONS

### COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Comme à Lausanne, quelques collègues neuchâtelois s'intéressent aux coopératives scolaires. Ils se rencontreront le samedi 7 mars, à 15 h. 30, au Collège de la Promenade (salle de projections). Après l'exposé de quelques expériences actuellement en cours, une grande place sera faite à la discussion. Tous ceux que la question intéresse sont cordialement invités à prendre part à cette rencontre.

N. BÆCHLER.

## TEXTES LITTÉRAIRES

### CONTRIBUTION A L'ÉDUCATION ANTIALCOOLIQUE

#### LES CERISES DE MONTAGNE

Nous étions assis au bord du sentier, respirant, avec l'air du soir, l'enivrante senteur des foin coupés, et guettant du coin de l'œil de petites cerises rouges qui pendaient en grappes serrées aux branches de l'arbre voisin. Il est vrai qu'il en faudrait trois pour faire une cerise de la plaine ; mais la chair en est plus ferme, le goût plus piquant, le parfum plus fin et les vers n'y touchent pas.

(*Les cerises du Vallon de Gueuroz.*)

EUGÈNE RAMBERT.

#### FONTAINE

On ne sait pour quel caprice administratif la fontaine a cessé de couler.

Il semble que la vie du quartier se soit arrêtée avec elle. Un silence insolite s'est installé. Cette eau vivante, habitude et charme de nos journées, voici qu'elle nous manque. Ce bruit régulier qu'elle faisait, n'est-ce pas une part de notre nécessaire, puisque la vie ne s'accommode pas du silence total ? Et, tant que la fontaine a cessé de couler, elle n'a plus présenté qu'un bassin tapissé de mousse gluante, qui repoussait les approches et la curiosité. Fontaine arrêtée, fontaine morte.

(*Sylvaine parmi ses amitiés.*)

PIERRE DESLANDES.

#### A LA DENT DU MIDI

On commença à déboucher après les frayeurs du Pas Dancel, au bas duquel gronde le torrent. Il y avait là une première victoire à célébrer. Nous déjeunâmes donc, au vin, à deux heures et demie du matin, avec la conviction de faire pour le mieux. Jamais, il est vrai, je n'avais

pratiqué ce système (mais je me disais qu'un pékin ne pouvait rivaliser d'expérience avec un officier en ce qui concerne le ravitaillement. Et c'est avec respect que je tendais mon gobelet à l'échanson).<sup>1</sup>

Après cela, nous allâmes à la quatrième vitesse, à une allure stupide. L'expérience semblait concluante. Mais, insensiblement, vint l'épuisement. Nos membres s'appesantissaient. Le soleil levant éclaira trois hommes au fond d'une combe, bâillant à se décrocher la mâchoire. Restait une chose : se remonter par une seconde tournée, « car c'est comme ça, déclara l'officier, qu'on réussit les marches forcées ». Et le guide et moi de nous incliner devant cet argument massif. Mais, malgré ces belles théories, nos pas se faisaient toujours plus lourds, et jamais course ne parut plus interminable.

(*Sur l'Alpe.*)

ERNEST CHRISTEN.

## RÉCITATION

*POUR LA PETITE SOEUR (à Micheline Ray).*

*Petite sœur jolie et frêle,  
parmi la toile et la dentelle,  
petite sœur qui dors et bois,  
pleures sans qu'on sache pourquoi,  
hésites, et puis te hasardes  
à me tendre tes bras si doux,  
tu ne sais pas encore beaucoup  
de choses, mais je crois quand même  
que tu devines que je t'aime.*

VIO MARTIN.  
(*Pomme d'Api II.*)

## LES LIVRES

**L'enseignement ménager dans les écoles primaires et secondaires.**

Publication du Bureau international d'Education, No 75. Genève, 1941.

Quelle place accorde-t-on à l'enseignement ménager dans les écoles primaires et secondaires, c'est-à-dire dans quelle mesure fait-il partie du programme de culture générale ? Telle est la question sur laquelle a porté la dernière enquête du Bureau international d'Education. C'est un problème qu'il est particulièrement opportun d'étudier à l'heure actuelle où l'on s'efforce de préparer toujours mieux les enfants à la

<sup>1</sup> Le fragment compris dans la parenthèse pourrait être supprimé.

Reproduit par la Section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres abstinents. Adresse : Paul von Allmen, président, Bellevue sur Bevaix.

vie pratique. Suivant sa méthode habituelle, le Bureau avait adressé un questionnaire à tous les Ministères de l'Instruction publique. Malgré les difficultés de communication, les réponses, souvent accompagnées de documents originaux, sont parvenues de 40 pays. Les monographies, résumant chacune de ces réponses, sont précédées d'une étude générale donnant une vue d'ensemble sur les problèmes soulevés par le questionnaire. Indépendamment de l'enseignement professionnel, l'enseignement ménager occupe une certaine place, plus ou moins grande suivant les pays, dans le programme des écoles primaires et secondaires. Il y est donné à titre facultatif ou obligatoire et le nombre d'heures qui lui est réservé dans l'horaire varie considérablement. Le volume renseigne aussi sur les buts de l'enseignement ménager, le programme et les méthodes, les locaux et les installations, l'enseignement ménager masculin, la formation du personnel enseignant, etc.

Il est réjouissant de constater qu'en dépit de la grave crise que traverse le monde, les autorités scolaires et les éducateurs peuvent, grâce au Bureau international d'Education, continuer à être informés sur la façon dont les problèmes scolaires se posent en dehors de chez eux.

#### **Le plan « Pro Familia ».**

Ce document remarquable expose le programme de la campagne pour la famille en donnant un aperçu du travail sérieux des commissions de spécialistes du Conseil Neuchâtelois de la Famille. Il n'en reste pas seulement aux principes généraux, qu'il est bon toutefois de mettre au point, mais esquisse déjà des solutions pratiques, en particulier :

l'application des allocations familiales (quiconque désire être renseigné avec clarté sur cette importante question à l'ordre du jour lira avec profit ce chapitre substantiel) ;

l'aide aux familles nombreuses non seulement par des subventions occasionnelles, mais surtout par des réformes de base (sait-on quelle est la situation misérable des familles nombreuses chez nous? L'enquête faite récemment à Neuchâtel en révèle les aspects inquiétants qui doivent être connus) ;

l'action des communes pour la famille ;

la réforme de l'éducation féminine, la préparation au mariage et la lutte contre le divorce, points très importants sur lesquels il y aura lieu de revenir.

Le plan se termine par une présentation du Conseil Neuchâtelois de la Famille et une bibliographie très utile. Largement répandu parmi les membres de toutes les autorités de notre canton, un tel exposé, si étudié et si concret, est destiné à devenir la charte de la famille et amorcera certainement de façon directe la restauration de la famille dans notre pays.

EUG. P.

# CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

## CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

- Prêts hypothécaires et sur nantissement
- Dépôts d'épargne
- Emission d'obligations foncières
- Garde et gérance de titres
- Location de coffres-forts (Safes)



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents  
à Winterthur*

J. A. — Lausanne



## Bibliothèque pour la jeunesse AU BLÉ QUI LÈVE

La Vuachère 4 LAUSANNE  
Prêts de livres dans toute la Suisse.  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Au

## Restaurant lausannois

1<sup>er</sup> étage.

Rue Haldimand 9

*Dans ses menus on n'y trou-  
vera pas des mots croisés,  
mais de la marchandise.*

*Spécialité de hors-d'œuvre.*

Tél. 2.31.30

E. GRUBER

OUVRAGES DE DAMES - TAPISSERIES  
COUSSINS - TABLEAUX - SACS - COSYS - LISEUSES, etc.  
NAPPES ET NAPPERONS A BRODER  
BAVETTES - BRODERIES DE TROUSSEAUX, LETTRES ET  
JOURS - MARQUES TISSÉES AVEC NOMS ET NUMÉROS  
JOLIES BOITES DE MOUCHOIRS

*Ch.  
Witteborn  
Fondéur de l'Éc.  
GENÈVE*

## COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1938	29 élèves	Baccalauréats
1940	45 élèves	Maturités
1942	59 élèves	Raccordement au Gymnase

**COURS PRÉPARATOIRES EN VUE DE L'ÉCOLE NORMALE**

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3 35 99

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

## RÉDACTION :

ÉDUCATEUR  
ALB. RUDHARDT  
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN  
CH. GREC  
VEVEY, rue du Torrent, 21

## ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

## Si vous avez pris froid...

pensez à vos semblables et n'approchez personne sans sucer une pastille Formitrol.

Le Formitrol arrête le développement des microbes et vous empêche de contaminer votre entourage.

## Si vous êtes bien portant...

c'est une raison de plus pour sucer une pastille Formitrol, qui vous met à l'abri de la contagion.

**LES  
PASTILLES**

# FORMITROL

*barrent la route aux microbes.*

Le tube de 30 pastilles : Fr. 1.50 + impôt.

**D<sup>r</sup> A. WANDER S.A.  
BERNE**